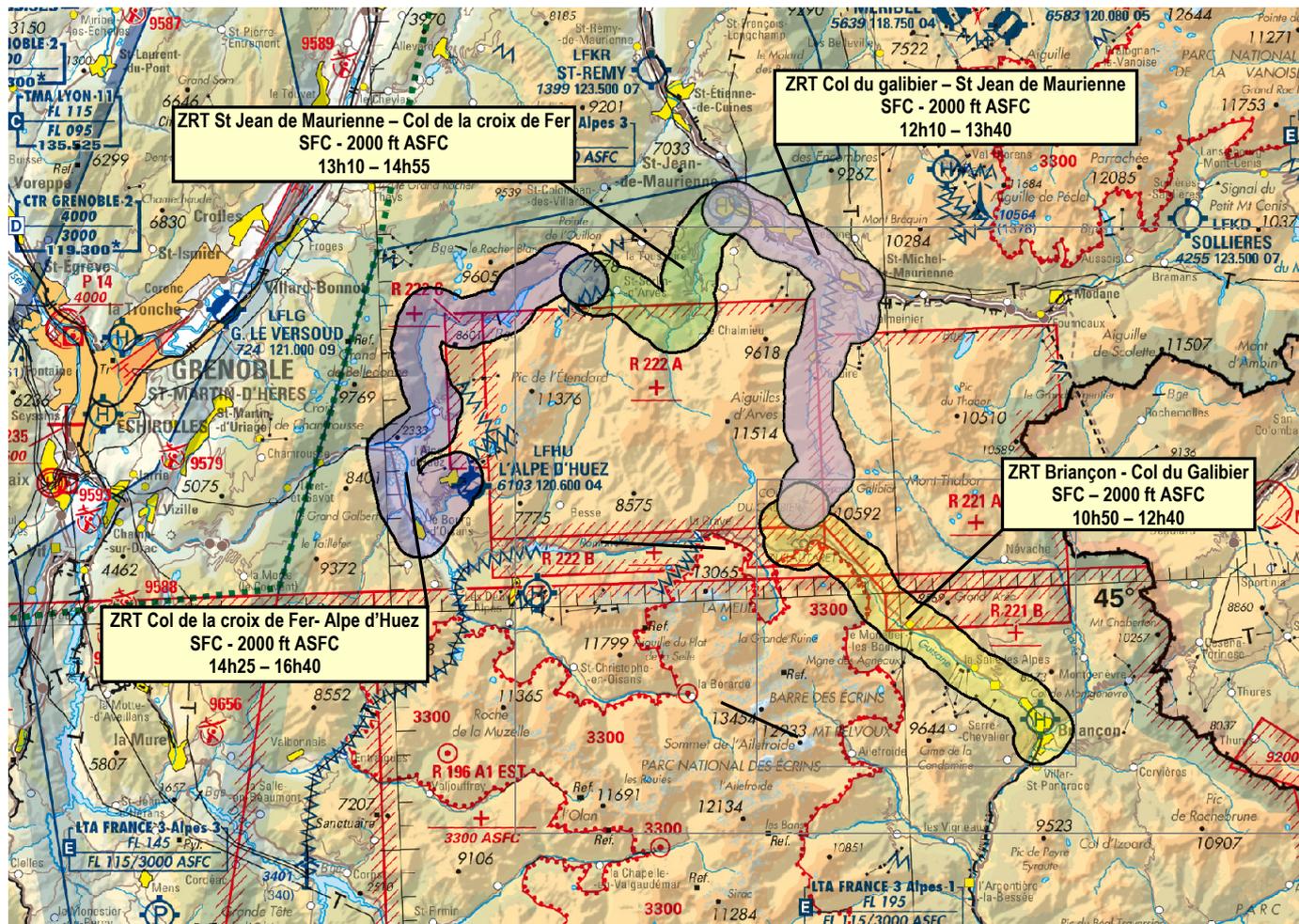


Objet : Création de quatre Zones Réglementées Temporaires pour la 12^{ème} Etape du Tour de France cycliste
2022 (étape Briançon - Alpe d'Huez)

En vigueur : Le jeudi 14 juillet 2022

Lieu : FIR : Marseille LFMM



Extrait carte OACI VFR IGN au 1 / 500 000 - Edition 2022

ACTIVITÉ

Dispositif aérien assurant la retransmission de l'étape 12 du Tour de France, Briançon – Alpe d'Huez.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

Le jeudi 14 juillet 2022
ZRT Briançon – Col du Galibier : 10h50 – 12h40
ZRT Col du Galibier – St Jean de Maurienne : 12h10 – 13h40
ZRT St Jean de Maurienne – Col de la Croix de Fer : 13h10-14h55
ZRT Col de la Croix de Fer – Alpe d'Huez : 14h25 – 16h40

INFORMATION DES USAGERS

Marseille INFO : 124.500 MHz

STATUT

Zones réglementées temporaires (ZRT) qui coexistent avec les espaces aériens avec lesquels elles interfèrent.

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG VFR et CAM :

contournement obligatoire sauf pour :

- les aéronefs accrédités par l'organisation du Tour de France,
- les aéronefs d'état en mission de sûreté aérienne,
- les aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique lorsque leur mission ne permet pas le contournement des ZRT.

CAG IFR :

Sur autorisation et selon les instructions de l'organisme rendant les services de la circulation aérienne.

SERVICES RENDUS

Les services de la circulation aérienne sont rendus aux usagers conformément aux classes des espaces aériens avec lesquels elles coexistent.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES

Limites latérales :

1 NM de part et d'autre des routes :

ZRT Briançon – Col du Galibier	ZRT Col du Galibier – St Jean de Maurienne	ZRT St Jean de Maurienne – Col de la Croix de Fer	ZRT Col de la Croix de Fer –Alpe d'Huez
Briançon D1091 Col du Lautaret D902 Col du Galibier	Col du Galibier D902 St-Michel-de-Maurienne D1006 St-Jean-de Maurienne	St-Jean-de-Maurienne D926 Col de la Croix de Fer	Col de la Croix de Fer D926 Barrage de Grand'Maison D526 Rochetaillée D1091 Le Bourg D'oisans D211 Alpe d'Huez

Limites verticales :

SFC / 2000 FT AGL

CONSIGNES PARTICULIERES

Les usagers aériens sont invités à consulter quotidiennement des informations complémentaires qui pourraient être portées à leur connaissance par la voie de l'information aéronautique.